

Inscription ANTS (ou duplicata) :

Liste des éléments à fournir, si vous n'avez pas encore de dossier AIPC

- Code e-photo numérique aux normes ANTS (datant de - de 6 mois et jamais utilisé)
Trouvez une cabine ou un photographe près de chez vous pour faire votre e-photo :
<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-les-photographes-habilites>
- 1 copie recto verso de votre pièce d'identité
- 1 visite médicale faite par un médecin agréé
- 1 copie recto verso du Permis AM (si vous l'avez)
- Si vous avez moins de 21 ans : 1 copie de l'ASSR (attestation de sécurité routière réalisée au Collège, en 5ème et en 3ème)
- 1 copie de la Journée Défense et Citoyenneté (entre 17 et 25 ans)
<https://www.defense.gouv.fr/jdc/csn/coordonnees-du-csn-perpignan>
Si vous avez perdu ce document, il faut adresser une demande de duplicata à :
csnj-perpignan.trait.fct@intradef.gouv.fr 09 70 84 51 51
- Attestation SNU (Service National Universel) (si effectuée)
- Le Mandat ANTS rempli et signé (disponible à la page suivante)
- 1 copie d'une facture à votre nom – de 3 mois : (eau, électricité, gaz, téléphone, internet, avis d'imposition ou de non-imposition)
Si ce justificatif n'est pas à votre nom, il faudra en plus :
 - 1 copie recto verso de la pièce d'identité de l'hébergeant
 - Une attestation d'hébergement de moins de 3 mois de la personne qui vous héberge
 - 1 copie d'une facture de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant
- Pour les ressortissants de l'Union Européenne : les 6 derniers mois de justificatifs de domicile à votre nom

SI VOUS AVEZ DÉJÀ UN DOSSIER AIPC, merci de nous fournir uniquement les éléments suivants :

- ➔ Copie de votre AIPC (attestation d'inscription au permis, dossier fait sur ANTS)
- ➔ Copie de votre résultat de code si vous l'avez eu

